



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 17 MARS 2025

N°2025-17

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi dix-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 10/03/2025

Date d’Affichage : 10/03/2025

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO

Absents : Noëlla ROBIN, Alexandre FRESNEAU

Secrétaire : Valérie BRISSAUD

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Création de postes - avancements de grades

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer deux emplois permanents en raison des missions suivantes :

- L'organisation différente de la cantine, obligeant l'agent à effectuer de nouvelles tâches.
- La multitude des tâches sur le service technique, demandant des connaissances multiples à l'agent en charge du poste.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- un emploi permanent d'agent de restauration scolaire relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 32/35^{ème}.
- un emploi permanent d'agent des services techniques polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'agent de maîtrise principal à temps complet

AR Prefecture

086-218601862-20250317-D2025_17-DE
Reçu le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'agent de restauration scolaire au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires, en raison de l'organisation différente de la cantine,

- Considérant la nécessité de créer l'emploi d'agent des services techniques polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'agent de maîtrise principal à temps complet, en raison de multitude des tâches à effectuer sur le service technique.
- Considérant le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1

- **DE CREER** un emploi permanent d'agent de restauration scolaire relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 32/35^{ème}.
- **DE CREER** un emploi permanent d'agent des services techniques polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'agent de maîtrise principal à temps complet
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder au recrutement des agents qui seront affectés à ces emplois.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6411 du budget 2025.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 17 mars 2025

Le Maire, Géry WIBAUX



Cwibar

AR Prefecture

086-218601862-20250317-D2025_17-DE
Reçu le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025

TABLEAU DES EFFECTIFS au 17 mars 2025
Annexe de la délibération n° 2025-17

Grade	Catégorie	Postes budgétaires	Effectifs pourvu	Temps de travail	Observations
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur	B	1	1	35/35	Poste ouvert suite à un avancement de grade
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif	C	1	1	17/35	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	35/35	2 Postes fermés pour l'avancement de grade d'un agent et suite au décès du 2 ^{ème} agent.
Adjoint administratif	C	1	1	30/35	
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de maîtrise	C	0	0	35/35	Poste fermé suite à un avancement de grade
Agent de maîtrise principal	C	1	1	35/35	Poste ouvert suite à un avancement de grade
Agent technique principal de 2 ^{ème} classe	C	0	0	32/35	Poste fermé suite à un avancement de grade
Agent technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	32/35	Poste ouvert suite à un avancement de grade
Agent technique	C	1	1	22,30/35	
Agent technique	C	1	1	31/35	
FILIERE SOCIALE					
ATSEM	C	1	1	30/35	
TOTAL		8	8		



AR Prefecture

086-21860152-20250317-D2025_17-DE
Reçu le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025